

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

Procès-verbal

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Michel JAY, Alain MAYET

Excusée avec pouvoir : Séverine GRANGE

Excusé : Eric VALLIER.

Délibérations

1. Délibération modificative de crédits M14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote d'un crédit supplémentaire sur le budget de l'exercice 2019.

Commentaire : Une dotation de solidarité rurale est attribuée à la commune pour un montant non définitif. Un réajustement du budget est effectué.

Adoptée à l'unanimité

2. Vœu du conseil municipal en matière de transfert de compétence Eau et Assainissement

M. le Maire expose au conseil municipal que le projet de loi « Engagement et Proximité » :

- devrait permettre aux communes de s'opposer au transfert obligatoire au 01/01/2020 des compétences « eau et assainissement », sous réserve d'une minorité de blocage d'au moins 25 % des communes membres de l'EPCI, représentant au moins 20 % de la population globale ;
- donnerait 6 mois de plus aux EPCI pour exprimer leur choix, soit au plus tard le 01/01/2020.

Commentaire : Suite à la délibération sur le transfert d'eau potable prise antérieurement, et une prise de position de soutien de nos grands élus, une nouvelle démarche est engagée auprès du préfet, pour confirmer notre opposition au transfert.

Adoptée à l'unanimité

3. Convention de location de Vélos à Assistance Electrique

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'expérimentation d'un service de location de VAE à Chichilianne par la Communauté de Communes du Trièves, de juillet à septembre 2019 et donne lecture de la convention tripartite. Le prestataire est le Randonneur.

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. École

- Réflexion autour de l'accompagnement des enfants de maternelle dans le bus des collégiens, pour le retour du soir ; service existant à ce jour, mais du fait de la non disponibilité de l'accompagnatrice le lundi, il faut trouver un remplaçant.
- Un groupe de parents d'enfants scolarisés à Clelles a demandé la mise en place d'un transport le matin. La commune n'est pas en mesure d'y donner suite. Un covoiturage des parents semble le plus adapté.
- Conseil d'école de Chichilianne : la mise en place d'un service de périscolaire est aujourd'hui indispensable. Une étude sera lancée à la rentrée 2019 (sondage et recherche de financement).

Cependant, quelques dérogations ont été accordées pour scolariser des enfants de Chichilianne à l'école primaire de Clelles ou ailleurs. Il faudra ré-étudier ces dérogations si des services supplémentaires sont mis en place à l'école de Chichilianne.

2. Commission communale « tourisme »

Une carte des sentiers communaux a été établie, inventoriant les sentiers ré-ouverts et ceux à remettre en état.

L'élagage effectué par les équipes bénévoles à Brochetière a permis aux employés techniques communaux d'intervenir rapidement, pour éviter le débordement du ruisseau communal lors des dernières pluies. Une nouvelle journée citoyenne est prévue à l'automne.

3. Commission « sentiers » de la CCT

Projet de mise à jour d'une carte PDIPR Trièves des villages du Trièves (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Budget : 40 000 € / 700 km (pour l'Oisans : 700 000 €).

4. Adressage

Reprise du dossier cet été pour avancer et être prêt pour l'arrivée de la fibre.

5. Point sur les alpages

Un troupeau d'environ 200 bêtes s'installe sur Charbonnier. Le groupement pastoral perdure.

Les travaux sur la bergerie de Chamousset sont engagés : les ouvriers communaux ont installé un nouveau poêle, refait le champ d'épandage des eaux usées, renforcé le toit et restauré le chemin d'accès. L'entreprise viendra en septembre installer l'isolation.

Coût des travaux....22 499 €

Subvention 15 750 €

Part communale 6 749 € (convention en cours pour une demande de prise en charge par l'éleveur).

6. Présentation

d'environ une heure par un groupe de citoyens d'une démarche nouvelle de réflexion autour d'un projet de village en vue des prochaines élections. A suivre.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat